



Les 7 éléments essentiels à connaître sur la nouvelle carte interactive de Vendée Numérique

La nouvelle carte interactive de Vendée Numérique a été mise en ligne le 6 mai 2021. Elle s'enrichit des principales fonctionnalités suivantes :

1. L'affichage de la carte est optimisé pour une consultation sur ordinateur. Elle sera prochainement adaptée pour une consultation plus facile et plus ergonomique pour les tablettes et smartphones.
2. La nouvelle carte prévoit désormais le suivi du déploiement de [la fibre grand public FttH](#) sur l'ensemble du périmètre d'intervention de Vendée Numérique ([les zones de déploiement privé, appelées aussi zones AMII](#), sont indiquées en grisé sur la carte. Si vous habitez sur une ces zones, cliquez sur la couche grisée pour obtenir plus d'informations et des liens vers des sites ressources).
3. **Pour suivre le déploiement de la fibre** sur le périmètre d'intervention de Vendée Numérique, deux niveaux d'information sont proposés :
 - a. Une information générale par secteur présentant **le programme de déploiement par année* jusqu'en 2023**. Au survol de la souris sur chaque zone, des informations complémentaires sont disponibles, notamment la date d'ouverture à la commercialisation de la première adresse sur ce secteur. Ce sont ainsi 360 000 adresses qui sont concernées.
 - b. **L'état d'avancement de la fibre (pictogrammes)** : pour accéder à cette information, il faut atteindre un niveau de zoom suffisant (à l'échelle de votre quartier - l'apparition des pictogrammes se fait au 1/4000e) permettant l'affichage rapide des pictogrammes situés sur les adresses dont les études ou les travaux sont en cours. Dans les mois qui vont suivre, tous les bâtiments seront progressivement symbolisés par un pictogramme "maison" ou "immeuble" permettant ainsi de suivre le déploiement de la fibre adresse par adresse.
4. Il existe un module de recherche par adresse, qui recense l'ensemble des adresses éligibles à la fibre ou en cours d'étude / de travaux. **Si vous ne trouvez pas votre adresse via ce module**, cela signifie par conséquent que votre adresse n'est pas encore entrée dans notre base de données. L'entrée de toutes les données adresse du département se fera progressivement, au fil du déploiement de la fibre. Si vous souhaitez connaître l'année de déploiement de la fibre sur votre rue et que votre adresse ne figure pas dans notre base de données, nous vous préconisons d'effectuer un zoom manuel sur la carte, via les boutons + / - situés sur le côté droit de la carte.
5. Informations concernant **les opérateurs présents sur le réseau de Vendée Numérique** :
 - a. Quand le pictogramme est vert, les travaux réalisés par Vendée Numérique sont finalisés et le raccordement à la fibre peut être commandé à un des [opérateurs présents sur le réseau de](#)

[Vendée Numérique](#). Sur les premières semaines de lancement de ce nouveau réseau, **il peut exister un décalage entre l'éligibilité sur la carte de Vendée Numérique et l'éligibilité chez les opérateurs** : en effet, chaque opérateur doit installer ses équipements dans nos armoires et paramétrer son réseau. Au fil des prochaines semaines, ce décalage va totalement s'estomper.

- b. Vous pouvez retrouver la liste des opérateurs partenaires de Vendée Numérique sur notre page "[opérateurs FttH](#)". Nous vous invitons à consulter leur site internet afin de vérifier l'éligibilité de votre adresse, certains opérateurs étant présents uniquement pour l'instant sur certaines villes ou communes.
6. Un mode d'emploi détaillé de la nouvelle carte interactive de Vendée Numérique sera très prochainement proposé en téléchargement sur cette page.
7. Pour consulter les offres pro FttE, les éligibilités sont pour l'instant toujours disponibles sur la carte "[déploiement de la fibre pro FttE](#)".

** Pour chaque secteur, 75% minimum des locaux et logements de l'année concernée pourront souscrire une offre à la fibre dans l'année de déploiement indiqué. Les autres adresses, qui peuvent faire l'objet de difficultés exceptionnelles de raccordement (réseaux aériens, travaux d'effacement de réseaux menés par la collectivité locale...), seront déployées au plus tard au cours de l'année suivante.*